

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

20 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la
loi, à Laniel, au Pavillon Maurice Denis, route 101, le MERCREDI 20
JUIN 2018, à 19 h 33, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse de Laverlochère-Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Guy Abel , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Gérald Charron , maire de Laforce
M^{me} France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
et préfet suppléant de la MRCT
M. Alexandre Binette , maire de Moffet
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord
M^{me} Isabelle Coderre , mairesse de Rémigny
M. Patrick Trudel , maire suppléant de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Marco Dénommé , maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet , maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy , maire de la Ville de Ville-Marie
M^{me} Patricia Noël , présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Lyne Ash , mairesse de Nédélec
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Monia Jacques , directrice au service d'aménagement et du
développement du territoire
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30
à 19 h 30.

06-18-202

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 33 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

PROJET

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot de la préfète

La préfète énonce son mot à partir du texte publié sur Nousblogue, intitulé « Devenir citoyens ». Inspiré du film « Porteurs d'espoir » et de la Cité-école d'East Angus, Madame Bolduc mentionne que ces deux exemples sont inspirants, innovants et démontrent la très grande attention que nous devons porter à construire les citoyens de demain pour édifier une société forte! Deux exemples d'actions éducatives qui ont eu et auront encore longtemps des répercussions très positives autant pour les jeunes qui ont vécu l'expérience que pour leur milieu de vie. Il est urgent de réintroduire l'apprentissage à la citoyenneté, partout, dans nos écoles comme dans les loisirs et les familles. Pour que tous sachent qu'ils sont importants et qu'ils peuvent faire une différence dans leur milieu. Pour que chaque jeune puisse apporter sa contribution. Parce qu'au final, la démocratie, la vraie, repose sur ses citoyens. Alors ceux-ci, maintenant et demain, doivent savoir qu'ils constituent la pièce maîtresse de notre construction sociale.

Elle termine son mot en soulignant quelques bons coups des élus municipaux. Elle partage le fait qu'il y avait un Père Noël à Fugèreville. En effet, le maire André Paquet, a déjà livré lui-même des cadeaux de Noël sur le pas de la porte pour les enfants d'une famille nouvellement arrivée. Un autre bel exemple qu'un élu dans sa municipalité, peut aller au-delà de la gouvernance !

Information

Présentation de l'Évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux du projet Onimiki par l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT).

Le conseil de la MRC reçoit le rapport d'évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux du projet Onimiki par l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT).

M. Pierre Rivard, M^{me} Marilou Thomas-Girard et M^{me} Camilla Arbour sont présents à la rencontre pour en faire la présentation.

Monsieur Rivard débute sa présentation en rappelant le mandat de l'OBVT qui se déclinait comme suit :

- Recherche bibliographique
- Données sur la qualité de l'eau surface
- Identification des préoccupations environnementales
- Identification des solutions proposées
- Identification des travaux supplémentaires requis pour la suite du projet

M. Rivard rappelle ensuite que le potentiel hydroélectrique du ruisseau Gordon a déjà été exploité de 1919 à 1969, que la région de l'Abitibi-Témiscamingue n'est pas auto-suffisante en électricité car elle consomme beaucoup plus d'électricité qu'elle n'en produit. Il mentionne également que le Témiscamingue compte actuellement 77 barrages dont le tiers sont consacrés à la production hydroélectrique.

PROJET

Au terme du mandat, M. Rivard émet les recommandations suivantes :

- Lors de l'étude environnementale, il sera important d'évaluer si les changements apportés aux débits des deux exécutoires auront un effet significatif sur l'uniformité dans la population des communautés d'invertébrés. L'évaluation du débit écologique pourrait tenir compte de ce critère;
- L'étude environnementale devra déterminer si les lacs du Moulin, Tee, Judot et aux Brochets seront impactés face aux modifications apportées sur les infrastructures existantes principalement par la présence de la microcentrale située sur le lac Tee. L'étude devra déterminer comment réduire ces impacts sur les écosystèmes situés en aval des infrastructures, il y a de fortes chances que ces plans d'eau ne soient pas stratifiés aux endroits où l'eau sera prise;
- Comme le réservoir Kipawa existe depuis plus de 35 ans et que les niveaux d'eau de ces réservoirs ne sont pas modifiés, le mercure dans l'eau ne devrait pas être modifié par le projet;
- Le débit écologique devra être évalué;
- Le débit esthétique devra être évalué (lié à son utilisation).

M. Rivard termine sa présentation en mentionnant que le projet répond en grande partie aux critères attendus en matière d'environnement. Il souligne qu'un certain nombre d'études devront être complétées, que le promoteur devra répondre aux questions énumérées, et enfin qu'il aura lieu de multiplier les indicateurs de façon logique sur une même station.

Selon les conclusions de l'OBVT, suite à l'étude réalisée, il est raisonnable de croire que le projet aura peu d'impacts sur l'environnement, que la nature du lit du ruisseau Gordon est stable et que les débits soumis seront moins importants que ce qui a déjà été. Finalement, les promoteurs devront tenir compte des effets cumulatifs des turbines et des barrages sur l'écosystème.

06-18-203

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2018.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2018 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Un membre de l'assistance questionne le fonctionnement passé et actuel de la période de questions.

06-18-204

Suivi des grandes priorités 2018 de la MRC de Témiscamingue – La connectivité (téléphonie mobile et Internet haute vitesse) – Appui au projet « Mobile A-T » du GIRAT.

Attendu que le projet Mobile A-T présenté par le GIRAT devrait optimiser la desserte en téléphonie cellulaire sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ;

Attendu que ce projet, en plus de desservir l'Abitibi-Témiscamingue, vise également une couverture complète du secteur de la réserve faunique de La Vérendrye;

Attendu que ce projet est à portée régionale et vise une couverture importante de plusieurs secteurs peu, pas ou mal desservis en matière de téléphonie cellulaire;

Attendu que ce projet vise l'implantation de 27 sites afin de bonifier la couverture de l'ensemble des secteurs;

Attendu que le GIRAT évaluera toutes les possibilités quant à la question de la propriété des infrastructures (implantation, maintenance et mise à jour des équipements);

Attendu que ce projet prévoit la vérification auprès des différents paliers gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal) pour des aides financières au projet ainsi qu'à une contribution financière d'autres partenaires;

Il est proposé par M. Patrick Trudel
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue donne un accord de principe à la réalisation du projet Mobile A-T élaboré par le GIRAT, visant la construction d'une infrastructure de télécommunications en Abitibi-Témiscamingue;
- ❖ De demander au GIRAT d'inclure un site supplémentaire, sur le territoire de la municipalité de Moffet, au projet, tel que présenté le 31 mai dernier, afin d'assurer une couverture efficiente pour ce secteur de notre territoire;
- ❖ De prévoir une clause de « forfait illimité » à des prix compétitifs, pour les clients qui adhéreront au service de téléphonie mobile dans les secteurs mal desservis par câblodistribution;
- ❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue demande à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue dont la priorité régionale est: *Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région*, de réserver 2 000 000\$ du budget du FARR pour les années 2018, 2019 et 2020;
- ❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue appuie financièrement le projet Mobile A-T en fonction des principes établis en cette matière à la Conférence des préfets.

Information **Suivi des grandes priorités 2018 de la MRC de Témiscamingue – Développement de la filière hydroélectrique communautaire - Projet Onimiki.**

Suivant la présentation de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue, au début de la présente séance, la Préfète rappelle que la prochaine étape vise à l'obtention des droits hydriques pour être en mesure de poursuivre le projet, dont la tenue d'un BAPE va s'avérer un incontournable. Entretemps, Madame Bolduc poursuivra ses démarches pour rencontrer tous les candidats des différents partis politiques afin qu'ils prennent formellement un engagement pour la réalisation de ce projet vital pour le territoire.

Information **Suivi des grandes priorités 2018 de la MRC de Témiscamingue – Planification stratégique du Témiscamingue.**

Madame France Marion est invitée à prendre la parole pour présenter l'activité du « 5 à 7 de la mairesse » tenue le 25 mai dernier, à Latulipe-et-Gaboury.

Au cours de cet événement, sous forme de bière et saucisses, c'est 60 citoyens qui se sont présentés pour échanger sur diverses thématiques tels l'attraction, la rétention, les points forts et défis de la municipalité, leur vision à long terme. D'ailleurs, une manifestation citoyenne initiée par les enfants de cette municipalité, débutée en classe, a eu lieu à Latulipe pour sensibiliser la population sur l'importance de la protection de la planète.

Madame Marion, poursuit en présentant aux membres du conseil, les cadeaux offerts par leur municipalité pour tout nouvel arrivant, soit la remise d'un linge à vaisselle aux couleurs de la municipalité (tissé par des membres de la communauté, qui s'avère symbolique (tisser des liens)) et un verre de bière, avec une bière artisanale fabriquée par une entreprise témiscamienne, le Barbe Broue. Elle termine son mot en mentionnant son appréciation profonde pour cette proximité qu'elle a la chance d'avoir avec ses citoyens.

Information **Suivi d'enjeux ponctuels – Parc national Opémican.**

Madame Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel est invitée à présenter les activités qui se tiendront le samedi 23 juin 2018, dans le cadre de la préouverture du Parc Opémican.

Le parc national Opémican se déclinera en 3 secteurs, dont un secteur aventure-nature, un secteur camping et un secteur découverte. Pour la saison estivale 2018, le secteur de la rivière Kipawa sera accessible pour le camping rustique et quatre unités de prêt-à-camper seront aussi disponibles. Des sentiers pédestres permettront aux usagers de découvrir le lac Témiscamingue et la rivière Kipawa. Des canots seront aussi disponibles pour location.

Madame Noël mentionne que le parc Opémican, s'est aussi la création de 15 nouveaux emplois dont 14 postes ont été comblés par des témiscamiens, et 7 personnes proviennent de la communauté de Kebaowek. D'ici à l'ouverture complète du Parc, l'enregistrement se fera à partir du poste d'accueil situé à Laniel. Elle termine en invitant l'ensemble des personnes présentes à participer aux activités de Laniel en fête !

06-18-205

Suivi d'enjeux ponctuels – Les services en santé.

La préfète rappelle qu'un outil a été mis en place sur le territoire pour recueillir les commentaires de la population sur différents enjeux touchant le milieu de la santé. La plate-forme www.temiscamingue.org a été créée par le comité de citoyens en santé qui a été fondé suite aux nombreuses préoccupations manifestées par la population témiscamienne en matière de santé.

Le conseil de la MRC manifeste son inquiétude sur l'état d'avancement du projet de modernisation de l'hôpital de Ville-Marie alors que peu d'informations circulent quant à la réalisation du projet, depuis que le dernier appel d'offres s'est avéré non concluant quant aux coûts des travaux.

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'adresser une correspondance officielle auprès de M. Yves Desjardins, PDG du CISSSAT, pour avoir un état des faits sur ce projet, avec un échéancier de la réalisation des travaux.

Information

Suivi d'enjeux ponctuels – Piscine municipale.

Avant de faire état du dossier, madame Bolduc rappelle le mandat de la MRC soit, d'identifier les opportunités et les options possibles pour la construction d'une nouvelle piscine municipale.

Le comité de travail où s'impliquent différents acteurs (citoyens, utilisateurs, élus) s'est réuni à nouveau les 24 et 29 mai dernier pour voir les possibilités. La CSLT est prête à être partenaire avec le milieu municipal à l'intérieur de son actuel projet de rénovation et modernisation du gymnase de l'école primaire Saint-Gabriel de Ville-Marie., car la construction d'une nouvelle piscine pourrait s'inscrire dans le projet. À ce stade des discussions avec le comité de travail, les utilisateurs souhaitent s'assurer qu'une piscine sera accessible rapidement. Pour les élus, l'option d'un équipement en partenariat avec la CSLT constitue une option concrète à ce stade-ci, mais ils estiment que pour se forger une juste opinion il est important que d'autres options soient documentées.

Madame Bolduc réitère que tous les membres du comité de travail font consensus sur l'importance d'une nouvelle piscine, position partagée par l'ensemble des membres du conseil, mais des choix sont à faire dans les municipalités locales : entre vouloir et pouvoir, les choix sont parfois déchirants.

Au cours des prochaines semaines, la MRC documentera les différentes options (projet avec la CSLT à VM, uniquement projet municipal, coopérative des utilisateurs, équipement supralocal, etc) afin de donner un portrait plus complet aux membres du Conseil pour la rencontre du mois d'août.

06-18- 206

Suivi d'enjeux ponctuels – Maintien des services consultatifs de nuit dispensés par NAV CANADA à l'aéroport régional de Rouyn-Noranda.

ATTENDU QUE NAV CANADA possède et exploite le système de navigation aérienne civile du Canada afin d'assurer la sécurité aérienne;

ATTENDU QUE NAV CANADA est sous la juridiction fédérale de Transports Canada;

ATTENDU QUE NAV CANADA opère actuellement une station d'information de vols basée à l'aéroport de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE NAV CANADA fournit également, à même ses locaux situés à l'aéroport de Rouyn-Noranda, des services consultatifs aux aéroports de Val-d'Or, St-Hubert et Roberval;

ATTENDU QUE NAV CANADA possède l'expertise et les compétences requises pour offrir ces services consultatifs et qu'aucune autre entreprise n'offre des services similaires au Québec;

ATTENDU QUE NAV CANADA a effectué une étude aéronautique pour l'aéroport régional de Rouyn-Noranda visant la diminution de services consultatifs de nuit;

ATTENDU QUE lors des consultations réalisées dans le cadre de cette étude, la Ville de Rouyn-Noranda a fait valoir l'importance de maintenir ces services consultatifs, autant sur le plan économique local et régional que sur le plan de la sécurité aérienne;

ATTENDU QUE NAV CANADA a transmis à Transports Canada une demande de diminution de services consultatifs visant la fermeture de nuit (de 22 h à 6 h) de la station d'information de vol de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE les transports aériens concernés par la diminution des services consultatifs de nuit ont demandé à NAV CANADA le maintien de ces services étant essentiels à leurs opérations;

ATTENDU QUE la diminution des services consultatifs de nuit pourrait effectivement engendrer des risques quant à la sécurité aérienne;

ATTENDU QUE la diminution des services consultatifs de NAV CANADA serait un frein pour le développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la diminution des services consultatifs occasionnerait des pertes d'emploi;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue demande à l'honorable Marc Garneau, ministre de Transports Canada, d'intervenir auprès de NAV CANADA pour maintenir les services consultatifs de nuit à l'aéroport régional de Rouyn-Noranda.
- ❖ Que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Note : Monsieur Gérald Charron quitte la réunion; il est 21 h 45.

06-18-207

Sécurité incendie – Gestion des équipements de désincarcération.

Considérant que lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 23 mai 2018, par résolution n° 05-18-165, les élus ont décidé d'appliquer un moratoire sur les demandes de remboursement concernant toutes dépenses reliées aux équipements de désincarcération jusqu'à ce que le conseil de la MRC se positionne sur la question;

Considérant les informations supplémentaires fournies suite à la dernière séance et les options possibles;

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu majoritairement

- ❖ Que les services en sécurité incendie de Notre-Dame-du-Nord, la RISIT et de Témiscaming assument la gestion complète des équipements de désincarcération.

En ce sens, à partir de 2019, aucune quote-part ne sera facturée aux municipalités par la MRC pour les équipements de désincarcération, mais la MRC poursuivra l'élaboration des programmes de formation et d'entraînement spécifique, à titre de gestionnaire de formation.

La MRC demeure disponible pour accompagner les municipalités locales pour établir des ententes de services avec les services en sécurité incendie offrant le service des pinces de désincarcération. Le schéma de couverture de risque en sécurité incendie sera amendé pour tenir compte de ces changements.

Au cours des prochaines semaines, divers aspects en lien avec cette décision seront documentés pour procéder au transfert des équipements de désincarcération auprès des SSI énumérés précédemment.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	11	10 033
Contre	5	2 238

M^{me} Lyna Pine (Laverlochère-Angliers), M. André Paquet (Fugèreville), M. Norman Young (Kipawa), M. Daniel Barrette (Laverlochère-Angliers) et M. Marco Dénomé votent contre la résolution.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

06-18-208

Sécurité incendie – Gestion des équipements du service d'urgence en milieu isolé (SUMI).

Considérant que la MRC est actuellement en démarche pour la mise en place d'un service d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur l'ensemble du territoire du Témiscamingue;

Considérant qu'au terme de l'implantation de ce service, il aura lieu de définir les rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'appliquer un moratoire sur les demandes de remboursement concernant toutes dépenses reliées aux équipements du service d'urgence en milieu isolé jusqu'à ce que le conseil de la MRC se positionne sur la question.

Cette position du conseil de la MRC ne vient pas affecter les dépenses en lien avec l'achat des équipements et fournitures pour le projet financé par le Ministère de la Sécurité publique.

Information

Sécurité incendie – Autorisation à la Ville de Rouyn-Noranda pour le lancement d'un appel d'offres pour l'achat de panneaux de signalisation et de poteaux galvanisés – Services d'urgences en milieux isolés.

Ce point est retiré de l'ordre du jour, la ville de Rouyn-Noranda ayant confirmé ne pas être en mesure de lancer un appel d'offres en commun.

06-18-209

Sécurité incendie – Intervention des services de sécurité incendie pour un incendie de structure ou de véhicule dans les TNO – précisions à l'intention du CAUAT.

CONSIDÉRANT que lors d'un incendie de structure ou de véhicule dans le TNO Les Lacs et le TNO Laniel pour la portion de territoire

PROJET

non couverte par les services de sécurité incendie (SSI) de Témiscaming, le CAUAT a l'obligation de contacter le service de sécurité incendie le plus proche afin qu'il intervienne pour maîtriser les flammes;

CONSIDÉRANT que les SSI n'interviennent pas dans les TNO et qu'aucune entente de protection n'est faite avec la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les résidents et locataires situés en TNO ne paient pas de taxes pour la sécurité incendie et que ce sont des mesures d'autoprotection qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT que le CAUAT a besoin que la MRC de Témiscamingue précise de ne plus contacter les services de sécurité incendie pour un feu de structure et de véhicule dans le TNO Les Lacs et le TNO Laniel pour la portion de territoire non couverte par les SSI, excepté dans le cas d'une victime où une intervention des pompiers est nécessaire, le CAUAT devra contacter le SSI le plus proche;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Patrick Trudel
et résolu unanimement

- ❖ De demander au CAUAT de contacter le chef pompier seulement pour l'informer qu'un incendie de structure et de véhicule a lieu dans le TNO Les Lacs et le TNO Laniel pour la portion de territoire non couverte par les SSI;
- ❖ De demander au CAUAT de ne pas contacter le service incendie concerné pour un incendie de structure et de véhicule dans le TNO Les Lacs et le TNO Laniel pour la portion de territoire non couverte par les SSI, excepté dans le cas d'une victime où une intervention des pompiers est nécessaire.

Note : Monsieur Norman Young quitte la réunion; il est 21 h 55.

06-18-210

Sécurité incendie – Composition et fonctionnement du comité en sécurité incendie (CSI) – recommandation du CSI.

Considérant que le CSI agit à titre de comité « aviseur », en matière de sécurité incendie pour la MRC de Témiscamingue. Ainsi, il voit à émettre des recommandations auprès du conseil des maires;

Considérant que lors de sa séance tenue le 23 novembre 2016, par résolution n° 11-16-357, le conseil des maires a approuvé les recommandations émises par le Comité en sécurité incendie (CSI), en adoptant le document « *Mandats, déroulement et composition du comité en sécurité incendie (CSI)* », tel que déposé;

Considérant que lors de la rencontre du CSI tenue le 7 septembre 2017, la composition a été discutée étant donné l'entrée en fonction de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue le 4 juillet 2017 et ce, dans une optique de complémentarité des actions sur le territoire;

PROJET

Considérant que lors de la rencontre du CSI tenue le 27 février 2018, les mandats, le déroulement et la composition ont été discutés et mis à jour et que lors de la rencontre du 30 mai 2018, les membres du CSI ont approuvé les modifications de mandats, de déroulement et de composition qui font l'objet d'une recommandation ;

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver les mises à jour apportées aux mandats, au fonctionnement et à la composition du CSI tel que proposé par le CSI, en s'assurant qu'au niveau des quatre pompiers, d'avoir un représentant par secteur, dont celui du secteur Centre étant un membre hors RISIT.

Information

Recommandation du Groupe d'animation du milieu municipal et économique (GAMME).

Le comité n'ayant pas siégé, aucune recommandation n'est émise.

06-18-211

Appui à la MRC de la Matapédia requérant un changement de la période des élections municipales.

Considérant que le conseil de la MRC a pris connaissance de la résolution n° CM-2018-098 de la MRC de la Matapédia requérant un changement de la période des élections municipales;

Considérant que la date des élections municipales, actuellement fixée au premier dimanche de novembre, coïncide avec la période de préparation des budgets annuels dans les municipalités du Québec et précède de peu l'adoption des budgets des MRC;

Considérant que dans ce contexte, les nouveaux élus ont peu de temps pour s'approprier leurs dossiers et leurs nouvelles fonctions avant l'adoption des budgets et sont donc contraints d'adopter des budgets découlant essentiellement des orientations du précédent conseil;

Considérant qu'un changement de la période des élections municipales faciliterait l'exercice démocratique et permettrait que le premier budget adopté par le nouveau conseil soit en phase avec ses orientations et priorités d'action;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu majoritairement

- ❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue appuie la MRC de la Matapédia requérant que la date des élections municipales soit modifiée pour que celles-ci se tiennent au printemps, soit le premier dimanche de mai;

PROJET

- ❖ Que la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et auprès du Directeur général des élections.
- ❖ Qu'une copie de la résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député de Rouyn-Noranda/Témiscamingue.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	12	10 502
Contre	3	1 304

M^{me} Lyna Pine (Laverlochère-Angliers), M. André Paquet (Fugèreville) et M. Daniel Barrette (Laverlochère-Angliers) votent contre la résolution et enregistrent leur dissidence.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

Information

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités – Évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

06-18-212

Gestion des matières résiduelles – Recommandations du CAGE, s'il y a lieu – Autorisation pour la signature d'un accord de principe avec 3R Synergie.

Attendu que l'entreprise 3R Synergie travaille sur un procédé visant à l'élimination des déchets ultimes ;

Attendu que ce projet vise la création d'une usine de production de laine de roche (laine isolante) écologique;

Attendu que 3R Synergie utilisera un procédé thermique unique pour la fabrication de laine de roche en recyclant des matières résiduelles ultimes qui serviront comme matières premières ou intrant;

Attendu que le projet aura des impacts financiers majeurs dans toute la région avec un investissement privé de plus de 460 Millions \$, la création de plus de 300 emplois permanents et des retombées industrielles et économiques durables majeures;

Attendu que 3R Synergie demande la participation des MRC de la région afin d'approvisionner de façon continue et à long terme sa future usine avec les matières résiduelles ultimes domestiques et industrielles qu'elle génère. En effet, quelque 200 000 tonnes de

PROJET

déchets ultimes et plus pourront alors être acheminées et traitées à l'usine de fabrication de laine de roche au lieu d'être dirigés aux lieux d'enfouissement. Les coûts prévus du service de traitement des matières résiduelles demeureront compétitifs à ceux qui seront payés dans la région, l'année de la mise en service de l'usine et pour un service comparable;

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRC donne son autorisation pour la signature de l'accord de principe par la préfète et la directrice générale-secrétaire-trésorière, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue;
- ❖ Que la signature de cet accord de principe n'engage en rien la MRC de Témiscamingue, outre de donner un appui favorable à l'entreprise 3R Synergie pour le développement de son projet.

06-18-213

Gestion des matières résiduelles – Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal.

Attendu que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

Attendu que, les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

Attendu que, l'article 1066 du Code municipal prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- ❖ Que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

06-18-214

Avis de conformité – Projet de réserve de biodiversité du Ruisseau-Serpent située en partie dans la ville de Témiscaming (projet présenté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)).

Considérant l'avis d'intervention reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 19 avril 2018;

PROJET

Considérant les articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ De ne pas approuver le projet présenté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la création de la réserve de biodiversité du Ruisseau-Serpent située en partie dans la ville de Témiscaming.

Conformité du projet au schéma d'aménagement révisé

Cadre légal (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, articles 149 à 157)

Suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé en octobre 2012, chaque intervention du gouvernement, ses ministères et mandataires sur le territoire de la MRC, visant l'implantation d'un équipement ou d'une infrastructure, la réalisation de travaux ou l'utilisation d'un immeuble doit d'abord être précédée d'un avis de cette intervention adressé à la MRC.

Dans les 120 jours suivants la réception de cet avis, la MRC doit transmettre son opinion sur la conformité de cette intervention vis-à-vis les objectifs du schéma d'aménagement. Dans le cas présent, l'avis du ministre ayant été reçu le 19 avril 2018, l'opinion de la MRC devra être transmise avant le 19 août 2018.

Nature du projet

Il s'agit de la création d'une réserve de biodiversité de 185 km², dont environ le tiers se trouve dans la ville de Témiscaming. Dans une réserve de biodiversité, les activités minières et forestières et les projets hydroélectriques sont interdits. Le MDDELCC prévoit la mise en place de comités de gestion lorsque le réseau des aires protégées sera complété.

Conformité du projet

Le projet soumis en audiences publiques en 2013 se limitait à 112 km².

Le ministère de l'Environnement ne prévoit pas de ressources financières pour la mise en valeur des aires protégées, ni pour les rendre accessibles au public. La notion de « forêt de proximité », permettant au milieu de participer à la gestion de la forêt publique, ne s'est pas concrétisée. De plus, aucune compensation n'est prévue pour les pertes de volumes de l'industrie forestière.

Après analyse, le projet tel que soumis par le MDDELCC n'est pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, notamment l'objectif qui a pour but de « rechercher la polyvalence et la complémentarité des activités et des usages sur le territoire » plutôt que l'exclusivité. En juin 2018, la ville de Témiscaming a réitéré son opposition à la création de cette aire protégée, invoquant des arguments semblables.

06-18-215

Avis de conformité – Projet de réserve aquatique de la Rivière-Dumoine située dans TNO Les Lacs-du-Témiscamingue (projet présenté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)).

Considérant l'avis d'intervention reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 19 avril 2018;

Considérant les articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ De ne pas approuver le projet présenté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la création de la réserve aquatique de la Rivière-Dumoine située dans TNO Les Lacs-du-Témiscamingue.

Conformité du projet au schéma d'aménagement révisé

Cadre légal (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, articles 149 à 157)

Suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé en octobre 2012, chaque intervention du gouvernement, ses ministères et mandataires sur le territoire de la MRC, visant l'implantation d'un équipement ou d'une infrastructure, la réalisation de travaux ou l'utilisation d'un immeuble doit d'abord être précédée d'un avis de cette intervention adressé à la MRC.

Dans les 120 jours de la réception de cet avis, la MRC doit transmettre son opinion sur la conformité de cette intervention vis-à-vis les objectifs du schéma d'aménagement. Dans le cas présent, l'avis du ministre ayant été reçu le 19 avril 2018, l'opinion de la MRC devra être transmise avant le 19 août 2018.

Nature du projet

Il s'agit de la création d'une réserve aquatique de 1 774 km² (dont environ 650 km² se trouvent au Témiscamingue). Dans une réserve aquatique, les activités minières et forestières et les projets hydroélectriques sont interdits. Le MDDELCC prévoit la mise en place de comités de gestion lorsque le réseau des aires protégées sera complété.

Conformité du projet

Le projet soumis en audiences publiques en 2013 se limitait à 1 445 km². Le territoire de ce projet de réserve aquatique est à cheval sur 3 MRC et 2 régions administratives. Selon le MDDELCC, un seul comité de gestion serait mis en place, regroupant tous les intervenants. Au niveau des organismes de bassin versant, la rivière Dumoine est déjà gérée par l'Outaouais. Il y a fort à parier que le futur comité de gestion de la réserve aquatique de la rivière Dumoine tiendra ses réunions à Gatineau. Dans ce contexte, il sera difficile

PROJET

d'intéresser les représentants du Témiscamingue à siéger sur le futur comité de gestion. Or, il n'est pas acceptable qu'une partie de la MRC de Témiscamingue soit gérée par un comité sur lequel siège seulement des gens de l'extérieur.

L'objectif d'une réserve aquatique est de protéger la biodiversité du milieu aquatique. Dans ce contexte, une bande protection de plusieurs kilomètres, tel que proposé, apparaît superflue. En Abitibi, la rivière Harricana est aussi une réserve aquatique. L'aire protégée a une largeur de 200 mètres de chaque côté de la rivière. Une aire protégée de 200 mètres de chaque côté de la rivière Dumoine serait plus appropriée (que celle proposée ici), parce qu'elle se situe dans un secteur de coupes partielles et non de coupes à blanc et parce que les rives de la rivière Dumoine sont beaucoup plus escarpées que celles de la rivière Harricana.

Le ministère de l'Environnement ne prévoit pas de ressources financières pour la mise en valeur des aires protégées, ni pour les rendre accessibles au public. La notion de « forêt de proximité », permettant au milieu de participer à la gestion de la forêt publique, ne s'est pas concrétisée. De plus, aucune compensation n'est prévue pour les pertes de volumes de l'industrie forestière.

Après analyse, le projet tel que soumis par le MDDELCC n'est pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, notamment l'objectif qui a pour but de « rechercher la polyvalence et la complémentarité des activités et des usages sur le territoire » plutôt que l'exclusivité. De plus, un autre objectif du schéma d'aménagement vise l'harmonisation des limites des découpages administratifs sous-régionaux des ministères avec les limites du territoire de la MRCT, afin de réunir les centres de décision et limiter le nombre d'intervenants sur le territoire de la MRC. En juin 2018, la ville de Témiscaming a réitéré son opposition à la création de cette aire protégée, invoquant des arguments semblables.

06-18-216

Avis de conformité – Projet de réserve de biodiversité de la Rivière-Maganassipi située dans TNO Les Lacs-du-Témiscamingue (projet présenté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)).

Considérant l'avis d'intervention reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 19 avril 2018;

Considérant les articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Patrick Trudel
et résolu unanimement

- ❖ De ne pas approuver le projet présenté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la création de la réserve de biodiversité de la Rivière-Maganassipi située dans TNO Les Lacs-du-Témiscamingue.

Conformité du projet au schéma d'aménagement révisé

PROJET

Cadre légal (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, articles 149 à 157)

Suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé en octobre 2012, chaque intervention du gouvernement, ses ministères et mandataires sur le territoire de la MRC, visant l'implantation d'un équipement ou d'une infrastructure, la réalisation de travaux ou l'utilisation d'un immeuble doit d'abord être précédée d'un avis de cette intervention adressé à la MRC.

Dans les 120 jours de la réception de cet avis, la MRC doit transmettre son opinion sur la conformité de cette intervention vis-à-vis les objectifs du schéma d'aménagement. Dans le cas présent, l'avis du ministre ayant été reçu le 19 avril 2018, l'opinion de la MRC devra être transmise avant le 19 août 2018.

Nature du projet

Il s'agit de la création d'une réserve de biodiversité de 200 km². Dans une réserve de biodiversité, les activités minières et forestières et les projets hydroélectriques sont interdits. Le MDDELCC prévoit la mise en place de comités de gestion lorsque le réseau des aires protégées sera complété.

Conformité du projet

Le projet soumis en audiences publiques en 2013 se limitait à 90 km².

Le ministère de l'Environnement ne prévoit pas de ressources financières pour la mise en valeur des aires protégées, ni pour les rendre accessibles au public. La notion de « forêt de proximité », permettant au milieu de participer à la gestion de la forêt publique, ne s'est pas concrétisée. De plus, aucune compensation n'est prévue pour les pertes de volumes de l'industrie forestière.

Après analyse, le projet tel que soumis par le MDDELCC n'est pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, notamment l'objectif qui a pour but de « rechercher la polyvalence et la complémentarité des activités et des usages sur le territoire » plutôt que l'exclusivité. En juin 2018, la ville de Témiscaming a réitéré son opposition à la création de cette aire protégée, invoquant des arguments semblables.

06-18-217

Appui à la ville de Témiscaming requérant une position du Ministère des ressources naturelles et de l'Énergie pour l'acquisition d'un bloc de lots pour développer en villégiature, le secteur du Boom Camp.

Considérant les démarches de la ville de Témiscaming pour développer le secteur du Boom Camp à des fins de villégiature, démarches débutées en 2007 ;

Considérant que la demande de la ville de Témiscaming (achat des terrains en bloc pour revente à la pièce) ne nécessite pas de changement de lois ou de règlements, qu'elle semble conforme aux « lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence

PROJET

principale et d'autres fins personnelles », section 6.1 et que le ministère a déjà procédé de la sorte dans le passé (vente d'un bloc de 18 terrains de villégiature à Laniel en 2007) ;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- ❖ De demander à la direction régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) d'accepter la demande de la ville de Témiscaming et de lui permettre d'acheter le bloc de 11 terrains de villégiature (secteur Boom Camp).

06-18-218

Entente intermunicipale pour l'application des règlements en urbanisme et en environnement – Abrogation de la résolution n° 03-18-091.

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Nord a signé une entente intermunicipale avec les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Moffet, Rémigny, Saint-Édouard-de-Fabre, Saint-Bruno-de-Guigues et la ville de Ville-Marie le 15 juin 2017, conformément aux dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, et des articles 569 et suivants du Code relative à la couverture des services en urbanisme;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Nord ne souhaite plus fournir le service aux municipalités parties à l'entente;

Considérant que les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Moffet, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie avaient adopté des résolutions, pour accepter, par addenda, les modifications à l'entente afin que ce soit la MRC qui fournisse le service;

Considérant que l'ensemble des municipalités participantes devaient accepter ces modifications et adopter une résolution en ce sens;

Considérant que la municipalité de Rémigny n'a pas adopté de résolution acceptant le libellé de l'addenda;

Considérant que la municipalité de Rémigny a adopté, le 8 mai 2018, une résolution demandant la résiliation de l'entente intermunicipale;

Considérant que la municipalité de Lorrainville a adopté, le 8 mai 2018, une résolution pour aviser son intention de ne pas réserver d'heures pour l'année 2018 pour l'objet mentionné au paragraphe 1 de l'entente intermunicipale;

Considérant que les municipalités parties à l'entente souhaitent la résilier;

Considérant que la MRC de Témiscamingue ne peut prendre en sa charge la gestion de l'entente, le transfert par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord n'ayant pas eu lieu, vu les motifs décrits précédemment;

PROJET

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue abroge la résolution n° 03-18-091 et par cette décision, n'est plus « la municipalité responsable » de l'entente intermunicipale pour l'application des règlements en urbanisme et en environnement.

06-18-219

Demande à la Société d'habitation du Québec – Modification de la date d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion.

Considérant la résolution numéro 2018-05-10231 de la MRC de Montcalm;

Considérant que la MRC de Témiscamingue, en vertu d'une entente avec la Société d'habitation du Québec, assume la gestion du programme d'aide à la rénovation RénoRégion pour les municipalités/ville de son territoire;

Considérant que c'est la MRC qui constitue la porte d'entrée des demandes des citoyens(nes) demeurant sur son territoire;

Considérant que la MRC de Témiscamingue désire faire profiter au maximum sa population de l'enveloppe financière attribuée par la SHQ;

Considérant que la programmation RénoRégion se termine le 31 mars de l'année en cours;

Considérant qu'en 2017, l'octroi de l'enveloppe budgétaire dédiée à la MRC de Témiscamingue a été transmise le 5 juin 2017;

Considérant que la période printanière est propice à la réception de nombreuses demandes et que ces demandes ne peuvent pas être traitées en l'absence de l'octroi d'une aide financière de la part de la SHQ;

Considérant qu'en période estivale, les entrepreneurs en rénovation ont déjà rempli leur carnet de commandes et qu'ainsi, il est difficile d'obtenir des soumissions concurrentielles, ce qui ne permet pas de maximiser les retombées du programme;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC de Montcalm requérant à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de devancer la date d'octroi de l'aide financière du Programme RénoRégion, ceci afin d'éviter le gel du traitement des demandes après le 31 mars de chaque année, mais également pour pouvoir bénéficier de soumissions plus concurrentielles de la part des entrepreneurs en rénovation, ce qui permettrait de maximiser les retombées du programme pour la population;

PROJET

- ❖ De transmettre une copie de la présente résolution à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Madame Lise Thériault, ministre responsable de la Société d'habitation du Québec, Monsieur Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, et aux MRC du Québec.

Information **Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2018 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 7 juin 2018.

Information **Affaires municipales – Invitation estivale par le maire de la municipalité de Kipawa pour une visite navigable sur le lac Kipawa.**

Le maire de la municipalité de Kipawa ayant quitté la réunion, le point est reporté à une séance ultérieure.

Information **Affaires municipales – Inspection de la nouvelle école de Winneway – Résolution de la municipalité de Laforce.**

Le maire de la municipalité de Laforce ayant quitté la réunion, le point est reporté à une séance ultérieure.

Information **Affaires municipales – Association des directeurs municipaux du Québec – Prix Mérite 2018.**

Madame Lynda Gaudet, directrice générale à la municipalité de Béarn et administratrice de la zone Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est invitée à prendre la parole.

M^{me} Gaudet, ayant déposé la candidature du dossier, présente le prix Mérites 2018, remporté par les directeurs généraux des municipalités locales et de la MRC de Témiscamingue pour leur concertation et le travail mis en commun pour la réalisation de trois ententes intermunicipales (urbanisme, la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Témiscamingue et le règlement sur les animaux). Les prix Mérites ADMQ s'avèrent ainsi *une reconnaissance non seulement de la qualité du travail bien fait, mais également du contexte particulier* dans lequel s'est effectué le projet, l'activité ou la réalisation portée à l'attention du jury. Le conseil de la MRC adresse leurs félicitations à l'ensemble des DG pour le travail réalisé dans leurs tâches au quotidien.

M^{me} Gaudet mentionne aussi qu'au prochain colloque provincial de l'ADMQ, en 2019, la région vedette sera l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec; elle invite donc les élus à prévoir un budget pour l'année prochaine, afin qu'un plus grand nombre possible de DG des municipalités locales de la MRC de Témiscamingue, puissent être présents à cette prochaine édition.

PROJET

La candidature de M^{me} Gaudet avait également été déposée pour le prix Mérites, par sa municipalité qui souhaitait reconnaître ses nombreuses années de service et d'accomplissement au sein de leur localité. La préfète lit la lettre écrite par le maire, M. Luc Lalonde, et termine son mot en adressant une motion de remerciements auprès de madame Lynda Gaudet, pour son engagement, mais aussi pour la promotion sur l'importance du rôle d'un directeur général au sein d'une municipalité.

Note : Monsieur André Paquet quitte la réunion; il est 22 h 25.

Information

Affaires nouvelles – Assainissement des eaux usées.

Madame France Marion partage ses préoccupations concernant l'obligation d'une mise en conformité pour les installations des équipements d'assainissement des eaux usées.

Pour sa municipalité, Latulipe-et-Gaboury, l'impact sur le compte de taxes pour le citoyen, pourrait varier entre 200 \$ et 500 \$, dépendamment si les étangs sont aérés ou non, lors de la mise à niveau. M^{me} Marion questionne si d'autres municipalités sont confrontées à cette réalité.

Le dossier sera documenté dans les prochaines semaines pour être ramené à une séance ultérieure du conseil.

Note : Madame Isabelle Coderre quitte la réunion; il est 22 h 30.

06-18-220

Affaires nouvelles – Adjudication d'un contrat pour la réalisation d'un inventaire terrain, lotissement (délimitation des terrains/piquetage sur les lieux) et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Robinson dans la municipalité de Laverlochère-Angliers.

Considérant qu'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des études pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature;

Considérant qu'un appel d'offres public a eu lieu en mai-juin 2018, conformément aux procédures du Code municipal, afin d'obtenir des offres de services, pour la réalisation d'un inventaire terrain, du lotissement et de la production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Robinson à Laverlochère et que 4 soumissions ont été reçues ;

Considérant que 4 soumissions ont été reçues et toutes jugées conformes, soit :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Le Groupe CAF (2858-9448 Québec inc) (Rouyn-Noranda)	18 650 \$
Organisme de bassin versant du Témiscamingue	21 318 \$
De Blois, Bérubé, Lavigne inc (Rouyn-Noranda)	28 100 \$
BC2 groupe conseil inc (Montréal)	64 997 \$

Considérant que « Le Groupe CAF (2858-9448 Québec inc) » est le plus bas soumissionnaire conforme;

PROJET

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ D'adjuger le contrat de réalisation d'un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Robinson, à « Le Groupe CAF (2858-9448 Québec inc) », pour un montant de 18 650 \$ (taxes en sus). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres no. 03-2018 de la MRC ;
- ❖ D'autoriser le premier versement (15%) représentant 2 797,50\$ (taxes en sus) ;
- ❖ D'autoriser la préfète et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat et tout document relatif à la présente adjudication.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

06-18-221 **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 15 août 2018

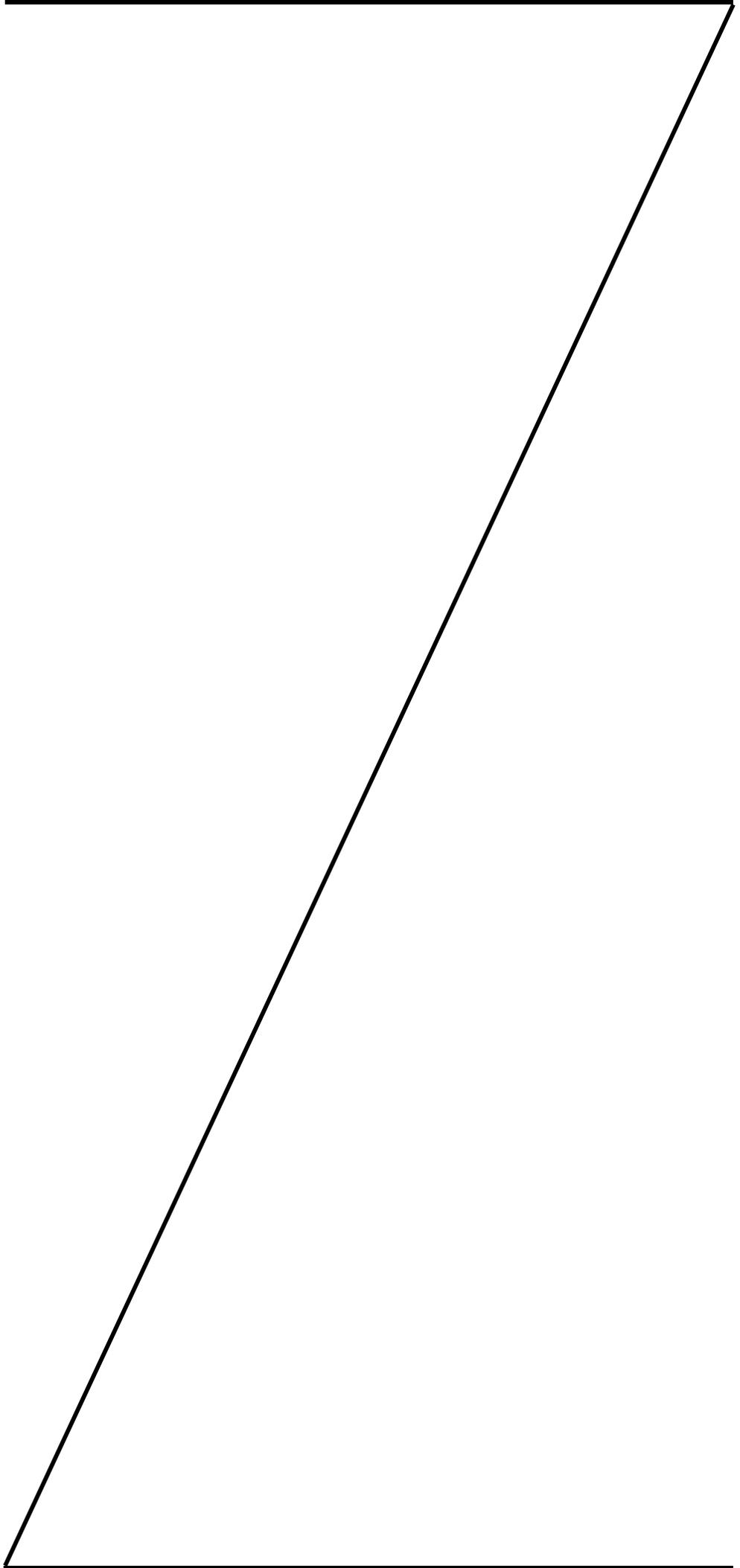
Il est 22 h 33.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.

PROJET



12284